

## FÊTE DE LA SCIENCE 2026 Du vendredi 2 au lundi 12 octobre

### VILLAGE DES SCIENCES

Financement Région Occitanie et ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace

Sur présentation d'un dossier complet comprenant un programme et un budget détaillé.

**ORGANISATEUR** (Précisez) : ....

### CONDITIONS D'OBTENTION

Organisation d'ateliers, rencontres-débats, visites, expositions... en collaboration avec les acteurs associatifs, les laboratoires, les industriels... dans le but de maintenir et de développer la culture scientifique, technique et industrielle auprès d'un large public.

#### Critères d'éligibilité

##### **Bénéficiaires**

Acteurs associatif et établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche de la Région.



##### **Montant de la participation du Comité de labellisation (Etat et Région)**

**La participation du Comité de labellisation (État et Région) est à hauteur de 9 000 € maximum (Hors opération phare) et représente 80% maximum des dépenses éligibles.**

**Le cofinancement doit représenter 20% minimum des dépenses éligibles.**

##### **Conditions**

- Les dépenses d'animation sont prises en charge à hauteur de 150 euros maximum par jour et par animateur.
- Les dépenses d'investissement matériels ne sont pas éligibles.
- Le bénévolat et les prestations en nature ne sont pas pris en compte dans l'assiette budgétaire.

Dépenses éligibles	Montant total	Recettes	Montant total
<b>(1) Organisation logistique d'un Village des sciences</b>		<b>(1) Organisation logistique d'un Village des sciences</b>	
<b>Dépenses éligibles liées à :</b> Location d'une ou plusieurs salles ou espace Eclairage / Sonorisation Montage / Démontage Transport matériel Restauration des bénévoles et frais d'inauguration (1 000 € max) Communication locale (programme, signalétique du Village des sciences) Fourniture / Petit matériel Assurance / Gardiennage Frais de personnel directement liés à l'opération		<b>Ressources propres</b> Comité de labellisation (État et Région) Autres (à préciser) : ... ... ...	
<b>(2) Projets d'animation</b> (Dans le Village des sciences et Initiatives locales)		<b>(2) Projets d'animation</b> (Dans le Village des sciences et Initiatives locales)	
<b>Coordination des projets</b> (dépenses à détailler) <b>Dépenses d'animation</b> (150 € max pris en charge par jour et par animateur) <b>Projets</b> (dépenses à détailler) ... ... ...		<b>Ressources propres</b> Comité de labellisation (État et Région) Autres (à préciser) : ... ... ...	
<b>TOTAL des dépenses éligibles (1) et (2)</b>		<b>TOTAL des recettes (1) et (2)</b>	